

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Bureau Syndical | 13 |
| Nombre de membres en exercice | 13 |
| Nombre de membres présents | 11 |
| Nombre de membres ayant donné pouvoir | 0 |

Délibération n° : **24.07.10**

Date de convocation : 5 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

| Nom – prénom | Présent(e) | Absent(e) | Absent(e) ayant donné pouvoir à |
|---------------------|------------|-----------|---------------------------------|
| ASTRUC Alain | X | | |
| BRUGERON Jean-Noël | X | | |
| CASTAN Emmanuel | X | | |
| DE LESCURE Jean | X | | |
| HUGON Christine | X | | |
| ITIER Jean-Paul | X | | |
| JEANJEAN René | X | | |
| MAURIN Olivier | X | | |
| POURQUIER Jean-Paul | X | | |
| RECOULIN Isabelle | | X | |
| ROUX Christian | X | | |
| SAINT-LÉGER Francis | | X | |
| TUFFÉRY Julien | X | | |

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

BORNES DE RECHARGE

Versement d'une subvention du budget Principal au budget annexe IRVE – Année 2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'il a été créé au sein du SDEE un budget annexe "IRVE", relatif au déploiement et à la gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de la Lozère. Ce budget, de nature administrative, est soumis à la nomenclature M14 et est assujéti à la TVA.

Monsieur le Président précise ensuite que, malgré l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs de véhicules électriques, les frais liés à l'exploitation, à l'entretien et au développement du réseau de bornes ne peuvent pas être couverts par les seules participations annuelles au fonctionnement versées par les communes équipées, ou par les recettes perçues auprès des usagers du service, et nécessitent donc le versement d'une subvention pour garantir l'équilibre structurel de ce service public.

Pour rappel, en 2023, une subvention d'équilibre de 36 952 € avait été versée au budget annexe IRVE depuis le budget Principal du Syndicat.

Afin d'équilibrer le budget annexe IRVE pour l'exercice 2024, Monsieur le Président propose de verser une subvention à partir du budget Principal d'un montant de **65 000 €**, en précisant toutefois :

Délibération n° : 24.07.10

- ✓ que la section de fonctionnement du budget IRVE sera, cette année, légèrement excédentaire ;
- ✓ que les besoins de financement du budget IRVE proviennent de la section d'investissement, en lien avec le déploiement de la tranche 1 du Schéma Directeur adopté par le SDEE, soit 7 nouvelles bornes en service, dont 4 superchargeurs.

Le versement de cette subvention pourra faire l'objet d'un ajustement, en fonction du besoin réel du budget annexe IRVE à la clôture de l'exercice.

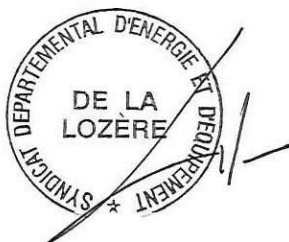
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

AUTORISE le versement d'une subvention du budget Principal au budget annexe IRVE pour l'année 2024, à hauteur de 65 000 € ;

DÉCIDE que cette subvention puisse faire l'objet d'un ajustement, en fonction du besoin réel du budget annexe IRVE à la clôture de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christian ROUX".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20241112-20240710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024